



Le PLFSS met vraiment la Sécu en danger ?

Dis papy, tu devais m'expliquer en quoi les lois mettent en danger la Sécurité Sociale. Tu parles du PLFSS ?

Effectivement, tu as dû voir ma chérie dans tes travaux que les lois de financement de la Sécurité sociale ont été mises en place en 1996 par les ordonnances « Juppé ». Elles sont une attaque majeure contre la sécu car elles remettent en cause un de ses principes à savoir que les ressources de la sécu doivent s'adapter aux besoins des assurés, en santé, retraite... Avec le PLFSS c'est l'inverse qui se passe, l'Etat définit un budget à respecter pour les « dépenses » avec les conséquences que l'on connaît tous, des déremboursements, des franchises, des réformes successives et régressives des retraites et aujourd'hui l'assurance chômage subit également ces lois ;

Mais tu sais le PLFSS n'est pas la seule attaque importante contre la Sécu. Dès sa création le patronat a tout fait avec l'aide des gouvernements pour la remettre en question et l'affaiblir comme en 1967 avec des ordonnances qui donnent dans la gouvernance de la sécu, autant de pouvoir aux représentants du patronat qu'à ceux des assurés sociaux. Aussi en 1991, la création de la CSG qui est un impôt et non une cotisation sociale va légitimer l'entrée de l'Etat dans sa gestion. La mise en place des PLFSS ne sont que la continuité de ces attaques.

Mais tu m'avais dit que grâce à la Sécurité Sociale nos conditions de vie ont été améliorées. Pourquoi est-elle attaquée alors ?

Il paraît qu'elle est trop généreuse, qu'elle coûte trop chère... un prétendu déficit de plus de 10 milliards cette année. Tu as déjà entendu parler du trou de la Sécu ?

oui depuis ma naissance...

Il s'agit d'un mensonge d'Etat. La Sécurité Sociale est en réalité en excédent. Elle ne souffre pas d'une hausse de dépenses, mais d'une baisse de recettes. Le soi-disant trou de la sécu repose dans les faits sur les exonérations de cotisations sociales, 83,5 Mds de cadeaux au patronat en 2023 et 91 Mds d'exonérations en 2024. On pourrait en faire des choses avec 91 milliards en termes de santé et de droits sociaux.

Mais du coup le PLFSS, il sert à quoi ?

Il ne donne aucun droit supplémentaire à la population et même pire si j'ai su te comprendre

Oui tu as bien saisi, le PLFSS est l'outil d'une idéologie néo libérale et non pas d'une prétendue bonne gestion. Si on ne donne pas les moyens à la Sécurité Sociale, c'est facile de dire qu'elle dysfonctionne. Cela prépare des réformes, plus que paramétriques, des réformes structurelles. A terme, si nous laissons faire c'est la mort de notre Sécu.

Mais tu ne m'avais pas dit que ce sont les travailleurs qui décident ?

Malheureusement les lois que je t'ai énoncées, ont écarté les travailleurs des conseils d'administration des caisses et le patronat main dans la main avec les différents gouvernements ont repris le pouvoir sur la Sécu pour leurs propres intérêts.

Nous sommes donc bien davantage dans une logique capitaliste que dans une logique comptable à laquelle on voudrait nous faire croire et adhérer. Ainsi, l'Etat instaure une « Sécurité Sociale » du patronat et des actionnaires. L'Etatisme de la sécu sera ainsi le marche pied à la privatisation. La diminution des ressources, la protection des entreprises et des actionnaires, justifiant les pertes de prestations des assurés sociaux, et un transfert vers le privé ou le mutualisme d'une grande partie de la protection sociale.

Mais non papy, c'est impossible que la Sécu disparaisse...

Elle est encore debout mais elle a changé, parles-en à Tata qui travaille à la Sécu.



A CAUSE DES PLFSS

**PERTE DE
POUVOIR
D'ACHAT**

**8 À 10 % DU BUDGET D'UN MÉNAGE EST CONSACRÉ À UNE MUTUELLE,
ET BEAUCOUP PLUS POUR DES RETRAITÉS.**

**100 MILLIARDS
DE DIVIDENDES**

**45 % DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS BÉNÉFICIENT AUX ENTREPRISES DU CAC40. CES MÊMES
ENTREPRISES QUI ONT DE NOUVEAU BATTU UN RECORD AVEC PLUS DE 100 MILLIARDS DE DIVIDENDES
CETTE ANNÉE.**

**79 896 LITS
D'HOSPITALISATION
PERDUS**

**DEPUIS 2000 LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX PUBLICS FRANÇAIS ONT PERDU 79 896 LITS
D'HOSPITALISATION, C'EST-À-DIRE UN QUART DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL (DRESS 2023) :
RÉSULTAT DES DIFFÉRENTS PLFSS**

**AUGMENTATION
DES FRAIS
DENTAIRES**

**BAISSE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DENTAIRES DE 70% À 60% PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE :
PLFSS 2024**

**+ 2 ANS DE
TRAVAIL**

REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE À 64 ANS : PLFSS RECTIFICATIF 2023

REPRENONS LA SÉCU EN MAIN !

SUPPRESSION DES PLFSS !

MOBILISONS NOUS LE 1^{ER} OCTOBRE !